

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE DE BAT DU MERCREDI 05 NOVEMBRE 2025

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PIERRE DE BAT dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie le **Mercredi 05 novembre 2025**, sous la présidence de Monsieur Olivier MEHATS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : **28 octobre 2025**

### **Étaient présents :**

M. MEHATS Olivier, M. COURDILLE Philippe, M. LEREDU Jean-Paul, M. SIMONNEAU Florent, Mme HÜGELMANN Caroline, Mme MEYRAND Vanessa, M. LEVEAU Éric, M. POIRIER Aymeric.

**Absents excusés :** M. DUVIGNAC Michel, Mme BORTOLUZZI Béatrice, Mme GAUBUSSEAU Camille.

La séance a été ouverte à 19 h 30 sous la présidence de Monsieur Olivier MEHATS qui, après l'appel nominal, demande s'il y a un volontaire pour établir le procès-verbal de la séance, M. COURDILLE Philippe propose sa candidature.

Dans un premier temps, le compte rendu du précédent conseil est accepté à l'unanimité.

### **1) DÉLIBÉRATIONS**

#### **Délibération CDG33 RECOURS AU SERVICE DE REMPLACEMENT ET RENFORT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA GIRONDE**

Le conseil municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 25 ;

Considérant que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde propose un service de remplacement et renfort permettant aux collectivités du département de bénéficier, à leur demande, de l'affectation de personnel en vue de pallier l'absence momentanée de l'un de leurs agents, de pouvoir assurer des missions temporaires de renfort pour leurs services ou d'un portage administratif et salarial de contrat en contrepartie du paiement d'un forfait horaire calculé en fonction de la catégorie de l'agent remplacé;

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à la majorité de ses membres présents ou représentés,

DÉCIDE

- de pouvoir recourir en cas de besoin au service de remplacement et renfort proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde ;
- d'autoriser le Maire à signer une convention-cadre d'adhésion au service proposé par le Centre de Gestion et à engager toute démarche nécessaire à l'intervention, en tant que de besoin, d'un agent de remplacement et renfort dans les services de la commune ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

## **2) INFORMATIONS DIVERSES**

### **COMMÉMORATION DU XI NOVEMBRE 2025**

Monsieur Le Maire précise que la cérémonie de commémoration du 11 novembre se déroulera comme d'habitude. Rendez-vous donc à 11 h devant la mairie afin d'accueillir tous les participants. Un verre de l'amitié sera proposé à la salle polyvalente, à l'issue de la cérémonie.

### **LOGICIEL CIMETIÈRE**

Monsieur Le Maire présente à l'assistance le projet « Améthyse », une solution de gestion informatique des cimetières qui permet de gérer les emplacements, les concessions (attribution et renouvellement) mais également la liste de tous les défunt les travaux à entreprendre etc... Ce logiciel proposé par Mairistem, l'éditeur de notre logiciel mairie, est une solution complète qui permettrait d'optimiser la gestion par notre secrétaire des tâches générées par le cimetière et donc de lui alléger sa charge de travail. La mise en place de ce logiciel a bien sûr un coût qui se divise en deux parties : Une en investissement qui comprend la mise en œuvre et la collecte des données et qui représente environ 800 € TTC en fonction du travail à réaliser, l'autre en fonctionnement qui représente l'abonnement annuel de 478,80 € TTC.

Après ces explications, le conseil accepte la mise en place de cet outil.

### **ASSOCIATION Y'A PLUS QU'A – DEMANDE DE LOCAL**

L'association « Y A PLUS QU'A » a transmis un courrier à la mairie pour demander si notre commune avait la possibilité de mettre à sa disposition un local fermant à clé pour stocker tout son matériel qui est actuellement stocker chez un particulier. Pour le moment il n'est pas possible de répondre favorablement à cette demande, la mairie va donc consulter les autres communes du regroupement pour essayer de trouver une solution.

### **NOËL DES ENFANTS**

Ce rendez-vous, très apprécié par les Pétrusquains sera bien sûr reconduit cette année. Dans un premier temps, une date est retenue, il s'agira cette année du vendredi 19 décembre à 18 h 30. Les traditionnels chocolats offerts, seront cette année commandés via l'association « Y A PLUS QU'A ». Pour les plus petits un cadeau sera directement offert et pour les autres un cadeau, toujours dans l'environnement de la culture est encore à l'étude, c'est la surprise !!!

### **VŒUX DU MAIRE**

Après un tour de table pour vérifier la disponibilité de chacun, la cérémonie des vœux du maire est fixée au dimanche 25 janvier 2026 à 12 h. Celle-ci sera suivie d'un apéritif afin de permettre à l'ensemble des personnes présentes de partager ce moment de convivialité. Des devis vont être demandés à différents traiteurs.

### **3) QUESTIONS DIVERSES**

- Au sujet du décès de Monsieur Guibert, Monsieur Le Maire rappelle que ce dernier a fait don de ses biens à la commune. La commune reste donc en attente de la suite que souhaitera donné le notaire en charge de cette succession.

- Mme Caroline Hügelmann demande si les anciens ordinateurs stockés dans la salle à archives peuvent être remis en service pour les classes de CM afin de permettre aux élèves de ces classes de se familiariser avec les outils numériques avant leur entrée au collège.

Cette proposition est acceptée par l'ensemble des membres présents.

- Il est signalé des problèmes de stationnement inappropriés sur l'emplacement réservé à la clientèle de l'agence Postale, ainsi que sur le parvis de l'église. Un courrier va être adressé aux personnes concernées et des solutions vont être étudiées afin de mettre fin à ces incivilités.

La séance est levée à 21 h 10